



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1/Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

Title - Sujet NORTH PERIMETER WALL REHABILITATION	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP750-140571/A	Amendment No. - N° modif. 007
Client Reference No. - N° de référence du client 20140571	Date 2013-10-15
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FE-167-63477	
File No. - N° de dossier fe167.EP750-140571	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-10-23	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Gordon, Dougall B.	Buyer Id - Id de l'acheteur fe167
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-3127 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Parliament Hill 111 Wellington Street Ottawa, Ontario K1A 06A	

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires
THIS PROCUREMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT
Cet approvisionnement a une exigence de sécurité.

Address enquiries to:
Adresser toutes questions à:
dougall.gordon@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Consultant Services Division/Division des services d'experts-conseils
11 Laurier St./11 Rue Laurier
3C2, Place du Portage
Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Ce qui suit fait suite aux demandes de renseignements reçues dans le cadre de cette invitation.

Question 15

La modification no 4, réponse no 5, indique que : « Le proposant retenu devra : formuler des commentaires sur le RSD; déterminer les exigences relatives à l'atténuation et à la manipulation des substances désignées; et supervisera l'exécution pendant les inspections du site et la construction. » Encore une fois, ces tâches ne font pas partie de ce que l'on considère comme les « services courants » d'un architecte, et sont essentiellement inassurables. Pour cette raison, le Rapport sur les substances désignées (RSD) type de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) comprend une spécification technique qui couvre les méthodes de désamiantage. Cette responsabilité relève du propriétaire.

Réponse 15

TPSGC fournira un RSD lorsque la portée détaillée des travaux sera définie. Le RSD cerner la présence possible de substances désignées et comprendra des recommandations sur la manipulation de ces substances. Dans le cas où des substances désignées supplémentaires seraient découvertes pendant les travaux d'enquête ou de construction, l'expert-conseil fournira des services consultatifs en environnement.

Question 16

Les modifications nos 3, 4 et 5 ne répondent toujours pas à notre question, à savoir si vous enlèverez les services environnementaux de la présente demande de propositions, étant donné que les architectes ne peuvent pas fournir ce type de service en raison des assurances. Veuillez confirmer que vous supprimerez cette exigence.

Réponse 16

Veuillez consulter la modification no 6 pour obtenir la réponse à cette question.

Question 17

CS, Annexe C, HONORAIRES : En tenant pour acquis que le " Total des honoraires évalués " est la somme du " Maximum des honoraires fixes " et du " Total des honoraires pour services requis ", quelle est la différence entre le " Maximum des honoraires fixes " et le " Total des honoraires pour services requis "? Y a-t-il des honoraires pour les experts-conseils clés à inclure dans cette section en plus des honoraires du proposant (expert-conseil principal)?

Réponse 17

Il n'y a pas de différence entre le " Montant total maximum des honoraires fixes " et le " Montant total des honoraires pour services requis ". Une modification sera apportée pour corriger cette erreur d'écriture. Tous les honoraires, à l'exception des débours, doivent être inclus.

Question 18

CS, Annexe C, DÉBOURS : Le montant maximum pour les débours indiqué doit-il être inclus dans la proposition de prix pour chaque proposant (expert-conseil principal)?

Réponse 18

Oui, mais le montant des débours ne doit pas être inclus dans le " Total des honoraires évalués ".

Question 19

EPEP 3.1.5 : L'attestation de sécurité d'installation ne figure pas dans la liste ni dans la liste de vérification dans les sections EPEP 2.2 ou EPEP 6; une preuve doit-elle être fournie dans le cadre de la proposition?

Réponse 19

Non. Selon la section IP 6 : Exigences relatives à la sécurité, avant l'attribution du contrat au proposant retenu, les documents de sécurité requis doivent être soumis à l'agent de négociation des contrats afin de vérifier l'attestation de sécurité requise pour le projet.

Question 20

DDP 9.2 : Étant donné que les services d'autres spécialistes (p. ex. spécialiste des matières dangereuses; archéologue; spécialiste en matière de coûts, d'ordonnancement, de contrôle et de gestion des risques et spécialiste de laboratoire d'essai) seront probablement requis pour satisfaire aux exigences; ces autres spécialistes seront-ils inclus en tant que débours?

Réponse 20

Non. Tous ces services doivent être inclus dans les " Honoraires fixes ". Les débours comprennent seulement : Les Frais généraux (selon le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat, R1230D, CG 5.12), l'ingénieur en géotechnique, les services environnementaux, l'arpenteur et les tests en laboratoire indépendants (selon les sections SR 2.7.2 b) et SR 2.7.2 f)).

Question 21

L'ingénieur civil et l'architecte-paysagiste sont désignés comme des sous-experts-conseils clés (EPEP 3.1.2), mais partout ailleurs ils sont énumérés sous " Autres domaines d'expertise " (DDP 9.2) plutôt que sous " Principaux domaines d'expertise " ou " Expertise spécialisée (patrimoine) ". Veuillez préciser la différence entre les sous experts conseils clés et les autres domaines d'expertise.

Réponse 21

Selon l'Annexe A : Formulaire d'identification des membres de l'équipe, les principaux sous-experts-conseils / spécialistes devraient être clairement indiqués dans la proposition, et ces membres seront évalués avec l'expert-conseil principal. Ceux-ci comprennent : l'ingénieur de structures, le spécialiste de la conservation des matériaux (en ce qui concerne la maçonnerie en pierres des structures et des édifices patrimoniaux), le spécialiste de la conservation des matériaux (en ce qui concerne le métal des structures et des édifices patrimoniaux), l'ingénieur civil et l'architecte-paysagiste. Les " Autres domaines d'expertise ", énumérés sous DDP 9.2, qui ne font pas partie des sous-experts-conseils principaux, ne sont pas évalués dans les EPEP.

Question 22

Doit-on traduire les documents achevés à 100 % afin d'être examinés par les SAMI - selon la section SR 5.4.2.3 i) - ou traduire les documents achevés à 100 % en vue de la présentation finale (étant donné que les SAMI examineront seulement les documents dans une langue afin d'allouer du temps pour la traduction) - selon la section AP 1.10 a) en plus de la section SR 5? Veuillez préciser de quels documents il s'agit.

Réponse 22

Selon les sections SR 5.4.2.3 i) et SR 5.4.2.4 i), les dessins et les devis devront être soumis dans les deux langues officielles pour les documents achevés à 100 % afin d'être examinés par les SAMI et les documents achevés à 100 % en vue de l'appel d'offres.

Question 23

Les travaux d'étude peuvent être réalisés et gérés par un entrepreneur du secteur privé ou par TPSGC (AP 1.11). Si l'on fait appel à un entrepreneur du secteur privé, celui-ci sera-t-il sélectionné au moyen d'un appel d'offres public ou en lui attribuant un contrat en tant que fournisseur unique? Dans les deux cas, comment la préqualification sera-t-elle effectuée? La stratégie choisie aura une incidence sur le niveau de détail requis dans les documents d'enquête de l'appel d'offres (SR 2.7). Veuillez préciser la stratégie.

Réponse 23

La stratégie privilégiée consiste à ce que TPSGC agisse comme entrepreneur général pour mener les enquêtes du site. Toutefois, si dans l'enquête sur le terrain détaillée et le plan d'essai de l'expert-conseil, la portée des travaux va au-delà des capacités de l'effectif de TPSGC, un processus sélectif ou d'offre à commandes sera suivi pour embaucher un entrepreneur général du secteur privé afin de mener les travaux d'enquête.

Question 24

Quelle est la date limite pour la soumission des questions?

Réponse 24

Veuillez consulter la section IP 3 de la demande de propositions.

Question 25

Quels renseignements pouvons-nous obtenir sur les études du site?

Réponse 25

TPSGC fournira un levé topographique général de la Colline du Parlement à des fins de mise en contexte. Le proposant retenu sera chargé de mener une étude professionnelle approfondie dans le cadre de ce projet.

Question 26

La page de couverture ou de reliure est-elle comptée comme une page?

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP750-140571/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20140571

Amd. No. - N° de la modif.

007

File No. - N° du dossier

fe167EP750-140571

Buyer ID - Id de l'acheteur

fe167

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Réponse 26

Selon la section EPEP 2.2 Exigences spécifiques de présentation des propositions, les lettres d'accompagnement ne sont pas comptées dans le nombre de pages.

Question 27

Veuillez confirmer les délais indiqués dans la demande de propositions, particulièrement le délai d'un mois alloué pour la conception schématique et le délai d'un mois pour l'avant-projet.

Réponse 27

Conformément à la section DDP 2.3 Calendrier, le projet doit être réalisé conformément aux jalons de projet. Toujours selon cette section, l'expert-conseil découvrira que certaines activités ne sont pas interdépendantes et qu'elles doivent être exécutées simultanément.

Question 28

Veuillez définir le degré d'examen sur le chantier requis pendant la construction. Les architectes et les restaurateurs de pierres doivent-ils assurer une surveillance continue?

Réponse 28

Voir la section SR 7 pour obtenir de plus amples renseignements. Non, une surveillance continue n'est pas requise. Toutefois, il revient au proposant d'inclure dans sa proposition de prix un examen suffisant du chantier pour satisfaire aux exigences de la section SR 7, qui comprend des visites du chantier pour l'expert-conseil principal et les autres membres de l'équipe. Selon la section EPEP 3.2.7, le proposant devrait fournir une description de son approche relative à l'examen du chantier.

Question 29

Formulaire de proposition de prix : Dans la section EPEP 6 Exigences de présentation des propositions - Liste de vérification, vous indiquez que le formulaire doit être signé, mais aucun espace n'a été prévu pour la signature. S'agit-il d'une erreur de frappe? Dans la négative, pouvez-vous fournir une version modifiée de l'annexe C?

Réponse 29

Une modification sera apportée pour corriger la section EPEP 6 Exigences de présentation des propositions - Liste de vérification.